

Projet d'aménagement de la Plaine Saulnier à Saint-Denis intégrant le Centre Aquatique Olympique et le franchissement de l'autoroute A1

La Métropole du Grand Paris et la Ville de Saint-Denis lancent une participation du public par voie électronique (PPVE) sur ce projet d'aménagement, du 19 janvier au 19 février 2021

Dès le 19 janvier 2021, et jusqu'au 19 février 2021, le public (habitant(e)s et riverain(e)s, associations, organisations sportives, acteurs institutionnels... et toute personne concernée ou intéressée) est invité à s'informer et s'exprimer (poser des questions, donner son avis) sur le projet d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis (93).

Cette procédure dématérialisée, constitue, après les phases de concertation préalable en 2018 et les précédentes PPVE, une nouvelle étape de participation du public avant la délivrance du permis d'aménager les espaces publics de cette ZAC. Ce permis d'aménager est l'occasion pour la Métropole du Grand Paris d'actualiser l'étude d'impact du projet. Cette dernière comporte les informations à jour du projet d'aménagement en phase olympique et héritage ainsi que les données relatives au Centre Aquatique Olympique (CAO) et son franchissement piéton et cycliste dont le contrat de concession a été signé à l'été 2020.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris organise 4 réunions publiques en ligne sur le projet:

- 20 janvier de 17h30 à 19h00 : Réunion générale de lancement de la PPVE
- 28 janvier à 18h00 à 19h30 : Travaux de déconstruction et de dépollution
- 2 février à 18h00 à 19h30 : Aménagement de la ZAC Saulnier
- 4 février à 18h00 à 19h30 : Centre Aquatique Olympique et franchissement de l'autoroute A1

Lien de participation

<http://permis-d-amenager-zac-plaine-saulnier.participationpublique.net>

Cadre juridique :

La ZAC et le franchissement de l'A1, nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ainsi que le CAO qui accueillera des épreuves sportives durant les Jeux, sont soumis au régime spécifique prévu par la Loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'article 9 de la Loi prévoit des modalités de participation du public par voie électronique (PPVE) qui se substituent à l'enquête publique. À ce titre, la ville de Saint-Denis, autorité organisatrice de cette procédure, a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a désigné Messieurs Jean-Louis Laure et François Nau, garants de la PPVE.

Les garants ont reçu pour mission de la Commission de veiller à l'accessibilité, à la clarté et à la lisibilité des informations mises à la disposition du public ainsi qu'à la qualité de la communication d'accompagnement de la procédure. Ils produiront, au plus tard un mois après la fin de la PPVE, une synthèse des observations du public, des réponses apportées par les maîtres d'ouvrage et, le cas échéant, des évolutions qu'ils proposent. Ce document sera rendu public notamment sur les sites internet de la PPVE, de la Métropole du Grand Paris, de la ville de Saint-Denis, de l'EPT Plaine Commune et de la CNDP.

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^e janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos de la Ville de Saint-Denis :

Située au nord de Paris, dans le département de la Seine-Saint-Denis, en région Île-de-France, la ville de Saint-Denis compte près de 112 000 habitant.es. Elle est rattachée à l'établissement public territorial de Plaine Commune Grand Paris et fait partie de la Métropole du Grand Paris. La Ville accompagne les Dionysiens et Dionysiennes sur les questions du quotidien et dans leurs projets de vie. Découvrez toutes nos actions et notre actualité sur saint-denis.fr.

Contacts Presse:Métropole du Grand Paris

Amal HMIMED, attachée de presse - Tél : 07 63 66 47 51

presse@metropolegrandparis.fr

Ville de Saint-Denis

Julia Paul-Zamour – Tél : 06 89 48 59 64

julia.paul-zamour@ville-saint-denis.fr